

# SWISS RESPECT

Respecter, se faire respecter et débattre sur des thèmes de société

## SwissRespect s'intéresse à l'impact de l'ISF en Suisse

Si vous suivez nos activités et nos réflexions, vous savez que SwissRespect défend des valeurs qui ont contribué à la prospérité de notre pays et à la paix sociale, notamment la sécurité du droit, la décentralisation administrative et fiscale et la protection de la propriété et de la sphère privée. Notre association s'est opposée à maintes reprises à des velléités de modifier les conditions cadres bénéfiques au développement de notre place économique (refus des dérogations à nos lois sous la pression étrangère, de l'abolition du forfait fiscal, de l'introduction d'un impôt sur les successions, de la Lex americana, de la ratification de la CDI avec la France, etc.) et proposé des pistes constructives destinées à favoriser le maintien de la compétitivité et de l'attractivité de notre pays (modèle de convention de double imposition avec la France, rétablissement de la formule magique pour l'élection du Conseil Fédéral, prélèvement d'impôts à la source, etc.).

Un nouveau sujet attire notre attention, au point que nous avons pour cela constitué un groupe de réflexion. Il s'agit de l'impôt sur la fortune, devenu anachronique dans nombre de ses aspects mais que certains cantons suisses continuent d'appliquer sans réflexion sur son efficacité et son adaptation, avec des effets négatifs non négligeables. En effet, la Suisse est l'un des derniers pays au monde imposant la fortune des particuliers sur la base d'un système

ancien. La plupart des pays ont supprimé cet impôt et notamment, le Luxembourg et le France (en dehors de l'impôt sur la fortune immobilière). En ce qui concerne cette dernière, l'outil professionnel de l'entrepreneur a toujours été exonéré de l'ISF, y compris l'immobilier affecté à l'activité professionnelle. Ceci n'est pas le cas dans notre pays.

En Suisse, l'assiette de l'impôt sur la fortune est large et son seuil de déclenchement est bas, l'outil professionnel en fait partie intégrante. Cet impôt ou plus particulièrement sa méthode d'évaluation<sup>1</sup> est particulièrement mal comprise par une grande partie des entrepreneurs. L'absence de solution de réorganisation permettant une imposition acceptable demeure aussi une faiblesse.

Ce débat technique a donné lieu à différentes initiatives et discussions autour du paradigme même de cet impôt.

De nombreux cantons disposent d'une fiscalité concurrentielle en matière d'impôt sur la fortune, tel n'est pas le cas des cantons romands.

Parmi celles-ci, une plus grande marge de manœuvre pourrait être donnée aux cantons en procédant à une modification de la loi fédérale qui offrirait une meilleure adaptabilité aux conditions cadres économiques locales.

Convaincu que le développement de l'attrait de notre pays passe par le développement de son économie et par plus de fédéralisme, et dans un souci de préservation de la place économique suisse, SwissRespect estime que le concept d'une imposition sur le capital doit donner lieu à une réflexion de fond impliquant différents regards croisés.

SwissRespect soutient une saine concurrence intercantonale en termes de fixation des taux d'imposition mais estime que l'impôt sur la fortune, tel qu'il est conçu aujourd'hui, est contreproductif pour l'attractivité fiscale du pays dans un contexte de concurrence fiscale internationale, alors que les contribuables font preuve d'une sensibilité élevée à l'évolution des taux lors du choix de leur implantation stratégique. (

Une conception figée de l'impôt sur la fortune constitue un boulet pour les entrepreneurs romands et un repoussoir pour ceux qui désireraient venir s'y implanter, limitant ainsi la création de valeur. Un équilibre doit forcément s'articuler entre un maintien des recettes publiques et la prise en compte des réalités économiques et financières ainsi que du coût de portage d'un patrimoine improductif de revenus.

Comment concilier création de valeur, partage, fédéralisme et équité fiscale ? Comment allier impôt sur la fortune et concurrence fiscale internationale ?

SwissRespect souhaite trouver une réponse à ces questions et souhaite créer à cet effet un groupe de réflexion destiné à apporter des propositions concrètes, efficaces et équilibrées dans l'incontournable débat public qui s'annonce. Notre association est ouverte aux bonnes volontés qui peuvent nous faire part de leur intérêt si elles disposent de connaissances approfondies en ce domaine, ou si elles souhaitent témoigner de leur situation.

Benjamin Le Breton et Jean-Daniel Balet

---

<sup>1</sup> circulaire 28 du 28 août 2008.